



Pomy, le 11 novembre 2024

MUNICIPALITE
de
P O M Y

Préavis municipal 2024 - 02

Budget de fonctionnement pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le présent préavis a pour objet de faire valider par le Conseil général le budget de fonctionnement pour l'année 2025.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	4'874'400.-
Total des revenus	CHF	4'674'400.-
Excédent de charges	CHF	200'000.-

Le budget 2025 prévoit un excédent de charges de CHF 200'000.- après amortissements obligatoires de CHF 445'000.- et des mouvements de réserves de CHF 314'300.-. La marge d'autofinancement négative se monte à CHF 59'300.-.

Les investissements prévus en 2025, selon annexe, s'élèvent à CHF 250'000.- et feront l'objet de préavis en temps voulu.

Ce budget 2025 est le dernier présenté sous cette forme en MCH1 (modèle comptable harmonisé 1). Le logiciel actuel utilisé pour les finances et le contrôle des habitants ne sera plus mis à jour, ce qui contraint notre commune à en changer afin de garantir le passage aux normes comptables MCH2, prévu dès le budget 2026. En ce moment, la Municipalité étudie deux offres répondant aux besoins de la commune. Les frais les plus élevés ont été budgétés, ce qui ne correspondra peut-être pas à la réalité 2025.

Cette année la NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise) fait son entrée. Les buts de cette nouvelle péréquation :

- Plus simple et plus transparente, plus facile à maîtriser
- Traitement équitable de toutes les communes
- Stabilité dans le temps

Les principes techniques sont :

- Séparer clairement péréquation des ressources et péréquation des besoins
- Eviter de mêler péréquation des ressources et répartition des factures cantonales
- Conserver son caractère horizontal et introduire une symétrie des transferts
- S'adapter automatiquement à l'évolution des disparités entre communes
- Se baser sur un indice de ressources plus représentatif de la réalité
- Avoir un volet « besoins » bien délimité, objectif et faisant preuve de retenue.

Il faudra attendre 2 exercices pour tirer des conclusions. Effectivement, le budget 2025 du canton reprend en large partie les données de référence 2023, soit les recettes fiscales 2023, corrigées à la baisse pour certaines communes (déduction des recettes extraordinaires) et que les factures cantonales budgétées pour 2025 sont plus élevées que celles de 2023 (ajout de deux années d'augmentations prévisionnelles 2024+2025).

220 + 600 + 720	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Total des péréquations en CHF	435'116	452'048	381'323

Comme il est de coutume, les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer. Sur la plupart des dépenses budgétées, la commune n'en maîtrise qu'une petite partie. Les dépenses intercommunales sont également à la hausse, afin de professionnaliser certaines fonctions (ASIYE, SDIS par exemple).

Comme chaque année, à l'occasion de la procédure d'élaboration du budget, la Municipalité a contrôlé de manière scrupuleuse l'ensemble des postes du compte de fonctionnement et rappelle que toutes les dépenses prévues au budget de fonctionnement ne seront pas forcément réalisées. Les commentaires sur des dépenses ponctuelles sont détaillés ci-après.

1. ADMINISTRATION

110 Administration

Pom'Info : la Municipalité a décidé de maintenir le Pom'info sous la nouvelle présentation, suite aux retours positifs reçus, ce qui engendre des coûts d'environ CHF 11'000.- pour une parution annuelle.

Informatique : En plus du changement de logiciel (investissement) et des contrats de maintenance, l'hébergement informatique pourrait être outsourcé via le prestataire informatique futur, en respectant toutes les règles pour la cybersécurité.

2. FINANCES

210 Impôts

Les impôts sont calculés avec un taux de 71% de l'impôt cantonal de base, conformément à l'arrêté d'imposition voté par le Conseil général en juin 2022.

Les estimations des rentrées fiscales sont toujours difficiles à estimer. Une légère augmentation des impôts sur les personnes physiques a été budgétée, afin de se rapprocher de l'exercice 2023 et selon les prévisions mensuelles 2024 de l'ACI (administration cantonale des impôts). L'estimation des impôts conjoncturels (droits de mutation, successions et donations, gains immobiliers et l'impôt sur les frontaliers) reste toutefois très prudente.

220 Péréquation

La facture cantonale se détaille ainsi :

CHF

Compensation des charges particulières de villes (tient compte des charges particulières des villes à travers une compensation progressive en fonction de la population et une compensation proportionnelle aux déficits des lignes de trafic urbain)

- Couche population 401'535
- Compensation déficits trafic urbain 102'077

Péréquation des besoins structurels (vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels (surface productive, population en altitude et élèves)

- Compensation élèves pondérés - 69'054

Péréquation des ressources (vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes consécutives à des différences de capacité financière)

- Solidarité principale - 822'965
- Prélèvements conjoncturels - 106'323

TOTAL péréquation (en notre faveur) - 494'730

6 Police

Facture policière (répartition des charges relatives aux missions générales de police, Accomplies par la police cantonale en faveur et / ou à la place des communes)

- Socle sécuritaire commun 26'876

7 Prévoyance sociale cantonale

Participation à la cohésion sociale (répartition des charges faisant participer les communes Au financement des dépenses engagées par le canton en faveur de la cohésion sociale)

- Participation CHS 849'177

TOTAL PEREQUATION ET FACTURES CANTONALES 381'323

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

310 Terrains

Redevances DDP. Cette redevance (budget 2024) était liée au PPA de Longemalle. Au vu des dépenses pour les fouilles archéologiques et la plus-value, le projet est momentanément en suspens, pour des discussions avec le Canton et le promoteur.

351 à 359 Bâtiments communaux

Toutes les dépenses sont relatives à des charges courantes, adaptées aux tarifs connus à ce jour (électricité) ou à des reports de charges prévues au budget 2024.

Les charges ponctuelles (ou report) sont détaillées ci-dessous :

Trolliet et Ancien Collège :

Frais d'étude CECB (évaluation de la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment) pour le Trolliet et l'Ancien Collège

Grande salle La Poméranne :

Installation d'un adoucisseur CHF 7'000.-.

Mise à niveau du système photovoltaïque et modification du câblage CHF 15'000.-.

Bâtiment communal :

Frais d'investigation des infiltrations d'eau dans le local des archives.

Refuge :

Honoraires pour l'étude d'un nouveau refuge CHF 10'000.-. En cas d'acceptation du futur préavis pour le nouveau refuge, le budget pour l'étude y sera intégré et ce montant ne sera pas comptabilisé dans les charges 2025.

4. TRAVAUX**430 Routes**

- Achat d'un semoir pour saleuse
- Réfection des plaques béton au chemin du refuge
- Goudronnage des fentes au chemin du Moulinet et à La Ruelle
- Achat de panneaux de signalisation « priorité de droite »

440 Parcs, promenades, cimetière

Honoraires pour l'aménagement de la place de jeux CHF 10'000.-. En cas d'acceptation du futur préavis pour l'aménagement de la place de jeux, le budget pour l'étude y sera intégré et ce montant ne sera pas comptabilisé dans les charges 2025.

450 Ordures ménagères et compostière

Ce dicastère doit être autofinancé par la taxe forfaitaire déchets.

La Municipalité a décidé d'une augmentation de cette taxe forfaitaire de CHF 20.-/personne, dès le 01.01.2025, pour les raisons suivantes :

- Une partie des matières déposées à la déchetterie, notamment dans les déchets encombrants, devraient finir dans les sacs taxés, il en va pour tous les éléments de moins de 60 cm de long.
- Une augmentation de la récolte des plastiques est prise en charge par la taxe forfaitaire. Une solution est en cours de mise en place dans le périmètre de gestion des déchets STRID, celle-ci impliquerait d'avoir un nouveau sac taxé uniquement pour les plastiques, qui serait en vente auprès de l'administration communale. La Municipalité attend les premiers retours d'expérience des communes qui ont adopté cette procédure.
- Une solution doit encore être trouvée afin de palier à la redéfinition du périmètre de la compostière pour 2026.
- Petit rappel pour ne pas oublier que la gestion des déchets ne doit pas impacter le budget communal et doit être dans sa totalité autofinancée par les taxes (forfaitaire et aux sacs).

460 Réseau égouts, épuration & eaux de surface

Le nouveau règlement est en cours de finition mais, afin d'étudier toutes les possibilités et garantir des tarifs qui couvrent les coûts effectifs et prévus, son application est reportée au 01.01.2026.

La taxe d'épuration 2025 (comme 2024) s'élèvera à CHF 2.50/m³ d'eau consommée, hors TVA. Des travaux de remplacement du collecteur EC localisé au chemin des Vignes sont budgétés pour un montant de CHF 35'000.-.

Afin d'autofinancer ce dicastère, un montant de CHF 18'600.- sera prélevé du fonds de réserve affectée à l'épuration.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500 Groupement scolaire ASIYE

Basé sur les chiffres transmis par l'ASIYE (association scolaire intercommunale Yvonand et environs), le coût par élève est en légère diminution pour 2025 CHF 5'429.21 (budget 2024 CHF 5'612.80, comptes 2023 CHF 4'837.27). L'augmentation estimée dès 2024 est due principalement aux transports scolaires, aux frais de personnel, aux nouvelles constructions, à l'entretien ainsi qu'à l'approvisionnement énergétiques des bâtiments d'Yvonand et de Pomy.

6. POLICE (voir 220 péréquation)

660 Protection civile

Le solde du fonds de réserve pour la protection civile, alimenté par les contributions pour les abris PC doit être restitué au Canton. Cette charge de CHF 295'685.- est compensée par un prélèvement à ce fonds de réserve.

7. COHESION SOCIALE (voir 220 péréquation)

8. SERVICES INDUSTRIELS

Afin d'autofinancer ce dicastère, le tarif au m³ d'eau consommée sera de CHF 2.-/m³ hors TVA.

EMPRUNTS

Au 30 septembre 2024, les emprunts à court terme auprès de la BCV ont été renouvelés à plusieurs échéances, entre 3 et 5 ans à des taux entre 1.19% et 1.20%, ce qui diminue les charges d'intérêts pour l'année 2025.

Les investissements prévus en 2025 seront financés par des emprunts.

AMORTISSEMENTS

La charge d'amortissements du patrimoine administratif augmente d'env. CHF 58'500.- par rapport au budget 2024 et CHF 83'500.- par rapport aux comptes 2023. Cette augmentation est due aux investissements terminés en 2024, soit les travaux du giratoire ORIF, le passage en LED et la télégestion des luminaires et l'amélioration de la distribution de l'eau potable.

PLAFOND D'ENDETTEMENT

Le plafond d'endettement fixé pour la législature 2021-2026 à CHF 11 millions sera respecté tout en tenant compte des investissements prévus selon l'annexe.

FONDS DE RESERVE / CAPITAL

Au 31.12.2023, le capital et le fonds de réserve de politique budgétaire s'élevaient à CHF 865'025.58 et sont suffisants pour couvrir les déficits « budgétés » en 2024 et 2025.

CONCLUSIONS

Sur un budget de charges d'environ 4.2 millions (sans les amortissements et imputations internes), seules des charges ponctuelles d'environ CHF 130'000.- (3%) sont prévues. Environ 44% sont des charges intercommunales ou cantonales non maîtrisables. Le solde est prévu pour un entretien des infrastructures (forêts, bâtiments, routes, parcs et cimetières et les réseaux des eaux), la gestion de la commune et quelques loisirs pour nos habitants.

La Municipalité doit rester vigilante sur l'évolution des finances communales, bien que la marge de manœuvre soit très faible.

La Municipalité remercie les membres de la commission de gestion, qui accompagnent cette démarche, ainsi que les membres du Conseil général pour leur soutien.

En conclusion, la Municipalité vous demande, au vu de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2024-02 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion,

DECIDE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2025, déficitaire de CHF 200'000.- tel que présenté.

Adopté par la municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024

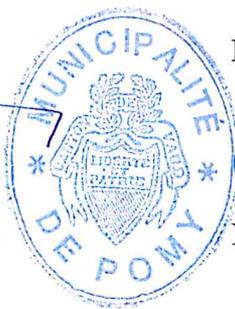
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La secrétaire :

Y. Débieux

N. Dupertuis



- Plan d'investissements sur 5 ans
- Budget 2025 – budget 2024 – comptes 2023